



Saint-Tite

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Je, Simon Parisé, fais les déclarations suivantes :

1) Un scrutin référendaire adapté et obéissant aux règles édictées à la résolution numéro 2025-09-277 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 11 septembre 2025 a été tenu au même moment que l'élection générale du 2 novembre 2025;

2) La question référendaire qui a été posée est la suivante : « Êtes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Ville de Saint-Tite dans le cadre du projet Mauricie initié par TES Canada? »

3) À cette question, les résultats suivants ont été obtenus :

Nombre de vote positifs, soit un « Oui »	Nombre de vote négatifs, soit un « Non »
590	1 250

4) Conséquemment, la majorité va à la faveur de la réponse négative.

Et j'ai signé, à Saint-Tite, ce 3 novembre 2025

Simon Parisé

Greffier